

<p>Etablissement :</p> <p>Email :</p>
--

Le

à M. l'Inspecteur d'Académie du Haut-Rhin
Directeur des services départementaux de
l'Education Nationale

BP 70548
21 rue Henner
68021 Colmar cedex

Objet : refus de saisine des services de la CDA

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par la présente, je porte à votre connaissance, que suite à la réunion de l'équipe
éducative de l'école.....en date du
et après plusieurs démarches auprès de la famille :

Monsieur, Madame.....
demeurant à.....
parents de l'élève.....
né (e) le.....à.....
fréquentant l'école.....
classe.....

n'ont pas transmis le document de saisine de la CDA* (documents : cerfa 12692*01 et
12693*01) dans les délais prévus par la loi, c'est à dire 4 mois.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes salutations
distinguées.

Signature du chef d'établissement,
de la directrice ou du directeur